

grilles de programmes et de suppressions d'émissions, elle ne pourrait que faire l'éloge de la mise en place d'une pratique aussi positive que celle proposée. En période de restrictions, la RTBF se doit, selon nous, de privilégier des innovations peu coûteuses qui apportent un plus à nombre de ses téléspectateurs. Comme le disait Jacques Bredael dans le Journal Télévisé du 27 janvier 1994, la population -que concerne notre proposition- regroupe "près de 450.000 malentendants, soit 5% de la population". L'hebdomadaire TELEPRO précise cette donnée : "En Belgique, le pourcentage est de 5% avec 20.000 sourds et 450.000 malentendants" (31 mars 1994). Et les prévisions pour l'avenir ne sont guère souriantes si l'on songe, par exemple, aux futures victimes des Walkman."

DROIT À SA LANGUE NATURELLE

Récemment, l'assemblée plénière de la COCOF (la Commission Communautaire Francophone) a adhéré à la Charte des Sourds. Parmi les nombreux points que celle-ci développe, relevons : "Le sourd a droit à sa langue naturelle, la langue des signes; il l'utilise librement et souverainement; elle doit même être protégée par la loi; le sourd a le droit de s'informer comme tout citoyen".

Le télétexte a son utilité, mais il n'est pas une "langue". Comme le confirmait Jacques Bredael lui-même : la langue des signes, "...C'est une véritable langue avec son alphabet, sa grammaire, son vocabulaire et sa syntaxe propre" (JT du 27 janvier 1994).

Nous savons que la RTBF est souvent sensible à ce point de vue. Dans le n°5 de notre mensuel "Comment Télé-Vous?", nous félicitons d'ailleurs le Service Public d'avoir diffusé sur 21 la première partie de la soirée "Tous Contre le SIDA" avec une traduction en langue des signes. Nous avons également été sensibles à la récente amélioration de la présentation visuelle de la traduction en langue des signes du journal télévisé."

SUR LE CONSEIL DU MINISTRE MAHOUX

Mais si nous nous permettons aujourd'hui de vous réitérer notre demande, c'est suite au conseil du Ministre Mahoux de questionner les associations de sourds.

La réponse de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique nous semble particulièrement significative. Cette fédération, considérée comme l'organe le plus représentatif de la communauté sourde, regroupe en effet bon nombre d'associations oeuvrant dans ce secteur. Les responsables du sous-groupe TV nous confirment, dans un courrier daté du 27 avril, **qu'ils souhaitent davantage de sous-titrage, notamment pour le JT et qu'ils demandent que les émissions informatives d'intérêt général, telles que la météo, soient traduites en langue des signes.**

L'un des animateurs de cette Fédération, Raphaël Buisseret, nous motive ainsi ces positions : "...Nombre de sourds savent lire, mais avec difficulté. Les mots abstraits, la grammaire, certaines expressions, des phrases subordonnées et des textes trop longs sont pour eux des obstacles qui nuisent souvent à une bonne compréhension de notre langue. C'est pourquoi nous demandons une traduction en langue des signes pour les émissions informatives où il est primordial de bien tout saisir et un sous-titrage pour les films car les dialogues y sont souvent plus simples".

RESTAURER CE QUI A ÉTÉ SUPPRIMÉ

Le refus de la direction de la RTBF d'accéder à notre demande pourrait être justifié par la peur que si l'on accorde aujourd'hui la météo, demain, ce seront d'autres émissions qui feront l'objet d'un pétitionnement... Sachez qu'il n'existe pas d'autres séquences qui furent autrefois traduites en langue des signes et qui, à cause du déploiement du sponsoring à la RTBF, perdirent ce privilège. Pour rappel, la météo était traduite lorsqu'elle était dans le JT, ce qui n'est plus le cas depuis qu'on l'a déplacée hors du JT pour pouvoir la sponsoriser. En tant que téléspectateurs actifs solidaires des sourds et des malentendants, nous ne pouvons admettre que l'on ait supprimé, à cause de l'arrivée du sponsoring, et non pas parce que la séquence n'était pas écoutée, un acquis des sourds et des malentendants. Nous ne demandons pas un envahissement, nous demandons simplement le retour à un droit essentiel supprimé peut-être hâtivement lors du développement du sponsoring à la RTBF.

COMMENT TÉLEZ-VOUS ?



Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

A.T.A. a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79

PLEIN DE RENDEZ-VOUS !

Le premier numéro de "Téles sur écoutes" couvrait les mois de novembre et de décembre 1993.

Et voici le 6^{ème} numéro daté du 15 juin 1994. Notre rythme quasi mensuel n'était pas utopique...

Le fond de notre périodique ne varie pas : les droits et les devoirs des téléspectateurs. La forme, elle, connaît de nombreuses mutations. Selon les mois : 4, 8 ou 12 pages grand format. Et, pour fêter l'approche de cet été, voici un 8 pages petit format...

Dans le présent numéro, nous allons principalement vous donner tous les détails sur la première édition de l'"ATA d'OR", le Grand Prix Annuel des Téléspectateurs Actifs que nous lançons dans quelques jours.

Nous espérons d'ailleurs que nos fidèles lecteurs viendront assister à la remise des trophées, le mercredi 29 juin prochain, à 17 H 30, dans l'Auditorium de la FNAC de Bruxelles (City 2, Rue Neuve).

Pendant l'été, nous interrompons notre émission de radio "Téles sur écoutes". Elle reprendra dès la première semaine de septembre. Parmi nos invités : Arlette Vincent, René Thierry, Jean Louis Sibile, Jacques Mercier, etc.

À la rentrée, vous serez invité à assister à la première assemblée générale annuelle de notre jeune ASBL. Cette activité n'est pas simplement protocolaire. Nous avons vraiment envie avec vous de faire le bilan et de tracer les perspectives de l'A.T.A. Prenez donc dès maintenant bonne note de ce rendez-vous : notre assemblée générale se déroulera le samedi 22 octobre dès 10 H, à Bruxelles, dans un lieu à déterminer.

D'ici la fin des vacances, le présent journal paraîtra en fonction de l'importance de l'actualité. En prévision, des interviews de représentants de la RTBF privés de "rentrée télévisée", parmi lesquels Jacques Mercier.

Il s'agit d'une promotion pour convier le public à participer, pour 3.950 F., au réveillon sur la malle Ostende-Douvres, pour une émission spéciale "Tour de chance" en direct. Les prestations des chanteurs annoncées dans la promo ont été filmées au préalable et diffusées en vidéo.

• 5 : Débats sur la télévision à la RTBF sans représentants d'associations de téléspectateurs.

L'Écran Témoin sur les télévisions de service public; Les Pieds dans le Plat où la parole fut donnée à des représentants politiques pour critiquer les médias. Durant la saison précédente, on a pu constater le même phénomène avec le numéro des Pieds dans le Plat sur la crise à la RTBF.

• 6 : L'invité du JT-Dernière, à la veille des fêtes de fin d'année 1993, est le responsable des collections de cassettes vidéo produites par la RTBF.

Il s'agit d'une auto promotion au sein du journal télévisé. Il est à noter que les responsables de collections de cassettes vidéos de firmes privées n'ont pas eu le même privilège, c'est pourquoi on peut reprocher au Service Public d'utiliser sa position quasi monopolistique pour pratiquer de la concurrence déloyale.

• Etc.

AUTRES CHAÎNES

CAPTABLES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

A : Propositions d' ATA d'Or

• 1 : Information en continuité, concernant une problématique de longue durée. "Deux minutes pour Sarajévo", émission quotidienne sur Arte.

Cette façon de parler brièvement et quotidiennement d'un problème permet d'assurer le suivi d'un problème grave.

• Etc.

B: Propositions d' ATA d'm...

• 1 : Créer une émission exceptionnelle pour réhabiliter un animateur de télévision qui a été condamné par la justice et qui est poursuivi pour une autre affaire, en attente du jugement.

Le "Spécial Patrick Sabatier"(France 2, le 6 mai 1994,

programmé après le JT de 20 H) ne se cachait pas d'être un banc d'essai pour envisager un éventuel retour du présentateur sur le Service Public français. Signalons que cette émission ne contenait aucun reportage d'investigation, aucun témoignage critique et se déroulait devant un public partisan.

• 2 : Non rediffusion systématique de certains programmes sur TV5.

Le programme "Geopolis" qui est rediffusé chaque semaine sur TV5 a été supprimé la semaine où il était consacré à la Tunisie, afin d'éviter sa diffusion dans le pays concerné.

• 3 : Sur TNT/Cartoon Network, les publicités ne sont pas séparées des émissions.

Les messages publicitaires ne sont pas clairement identifiables par rapport au reste du programme, aucun jingle n'annonce les publicités.

• 4 : La censure par TF1 d'une séquence programmée par Patrick Poivre d'Arvor pour "Le droit de savoir".

La direction de TF1 a interdit la diffusion dans "Le droit de savoir" d'une séquence qui expliquait comment Bernard Tapie avait pris contact avec le "milieu" Marseillais. Suite au retrait de cette séquence, PPDA a démissionné du "Droit de savoir" qui continue avec d'autres journalistes.

• 5 : France 2 tente d'être le lieu de l'événement historique.

Le soir de la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP, au 20 H de France 2, Paul Amar a utilisé la présence du Président Mitterrand dans son studio pour attirer Yasser Arafat et Shimon Peres et tenter par surprise de faire échanger des propos entre ces deux derniers, pour la première fois en public.

Il s'agit d'une pratique dangereuse où la télévision n'est plus là pour relater l'événement mais pour le créer.

• Etc.

Organisation :

Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Tél et FAX : (02) 539 19 79

LE GRAND PRIX DES TÉLÉSPECTATEURS ACTIFS

Chaque année, l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) organisera en Communauté Française de Belgique le Grand Prix Annuel des Téléspectateurs Actifs, "L'ATA d'Or".

Quelques jours avant les grandes vacances, celui-ci décernera ses trophées, non pas à des émissions, à des présentateurs, à des journalistes ou à des chaînes, mais bien à des "PRATIQUES" exemplaires ou contestables apparues sur le petit écran durant la saison télévisuelle qui vient de s'achever.

La délibération du jury se déroulera le vendredi 24 juin à 19 H 30 précises, à Bruxelles.

La proclamation des résultats à laquelle le public et les médias sont conviés se déroulera le mercredi 29 juin à 17 H 30 dans l'Auditorium de la FNAC de Bruxelles (City 2, Rue Neuve)

A/ LE RÈGLEMENT

• 1 : Quatre prix seront décernés annuellement :

- Pour les chaînes de notre Communauté (RTBF, RTL-TVi, Canal+ CFB et les Télévisions Communautaires), l'"ATA d'Or" et l'"ATA d'm..." distingueront respectivement une "pratique" exemplaire et une "pratique" contestable.

- Pour les autres chaînes captables dans notre Communauté (chaînes thématiques ou généralistes de Flandres, de France, de Grande-Bretagne, etc., les chaînes francophones, européennes, etc.), un "ATA d'Or" et un "ATA d'm..." seront également décernés.

• 2 : Sont invités à faire partie du jury, les personnes qui

ont été - durant l'année qui précède le déroulement de la compétition - les "invités fil rouge" de "Téles sur

écoutes", l'émission de radio hebdomadaire de l'A.T.A., à l'exception des personnes qui travaillent dans une chaîne de télévision. La diversité des pré-occupations des jurés permet de couvrir le champ des revendications d'un public diversifié de téléspectateurs actifs. Pourvu qu'elles soient humanistes, un grand nombre d'orientations politiques et/ou sociales s'y retrouvent. La particularité de l'ATA d'Or est de ne prendre en compte que les intérêts des téléspectateurs.

Bien entendu, l'ATA d'Or n'a

nullement l'intention de représenter tous les téléspectateurs, ce qui est et sera toujours illusoire.

• 3 : Les membres du jury ne sont pas tous nécessairement de grands consommateurs de télévision. La qualité de leur réflexion et leur implantation sociale est primordiale. Il sont invités à associer leur entourage à la préparation de leur vote.

• 4 : Le président du jury est le président de l'A.T.A. En cas d'ex-aequo, le président du jury dispose d'une voix complémentaire et donc déterminante.

Le secrétaire du jury est le secrétaire de l'A.T.A. Celui-ci ne peut intervenir de sa propre initiative dans les débats et ne prend pas part aux votes.

• 5 : Les membres du jury s'engagent :

- à garder le secret des délibérations jusqu'à la conférence de presse au cours de laquelle seront proclamés les résultats.



- à ne diffuser que de façon anonyme le contenu des interventions faites pendant les délibérations (les membres du jury peuvent divulguer ce qui s'est dit, mais jamais qui l'a dit).

• 6 : Les membres du jury qui seraient empêchés en dernière minute de participer aux délibérations peuvent donner procuration à un autre membre du jury.

• 7 : Pour préparer les délibérations, l'A.T.A. envoie, dans un premier temps, une série de propositions.

Ensuite, chaque membre du jury est invité à communiquer par écrit d'autres propositions. Celles-ci seront rediffusées par écrit à tous les membres du jury.

Enfin, avant d'entamer les délibérations, le Président du jury fera un dernier tour de table pour récolter une dernière série de propositions.

B / LE JURY

Pour l'attribution de l'ATA d'Or 1994, le jury se compose :

• **Des représentants d'associations intéressées par l'éducation aux médias et par la défense des droits des téléspectateurs :**

- Pierre Gordinne, Directeur de la Médiathèque de la CFB,
- Anne-Marie Raison, pour Objectif D.I.R.E. (pétition pour le maintien de l'émission Objectif Terre à la RTBF),

- Patrick Vernier, Secrétaire général de "Médialogue",

• **Des représentants d'autres associations :**

- Marc Abramowicz, fondateur et animateur de "Aimer à l'U.L.B.",

- Betty Andrès, permanente à la Fédération Indépendante des Seniors,

- Vincent Bernard, permanent d'Arc en Ciel, l'organisation de jeunesse qui a coordonné le memorandum "L'Enfant et la TV",

- Paul Hermant, fondateur de "Villages Roumains", administrateur délégué de "Causes Communes",

- Daniel Léon, administrateur délégué de la SOWAREX,

- Vincent Lurkin, président du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie),

- Roger Ramaekers, secrétaire général de la Fédération Belge des Coopératives et président du Conseil de la Consommation,

- Regino Rodriguez Garrido, militant à "ACT UP",

- Paul Thielen, coordinateur du Réseau culturel Sciences et Technologies,

- Dominique Wautier, pour "Charte 91".

• **Une enseignante :**

- Catherine Bries.

• **Des représentants de médias :**

- Jean-Philippe Cambie, animateur à Radio Air Libre,

- Bruno Deblander, journaliste au quotidien "Le Soir",

- Alain De Kuyssche, rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Télé-Moustique",

- Jean-François Dumont, journaliste au quotidien "La Libre Belgique",

- Jean-Michel Loré, responsable de la radio OSR de Soignies,

- Roger Noël dit Babar, coordinateur du mensuel "Alternative Libertaire",

- Yves Rasir, rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Télépro".

• **Des créateurs :**

- Jeff Bodart, chanteur,

- Michel Herr, musicien.

• **Le président du jury est Benoit Goossens, Président de l'A.T.A. Le secrétaire du jury est Bernard Hennebert, Secrétaire de l'A.T.A.**

C / PREMIÈRES PROPOSITIONS

Voici les premières propositions soumises aux membres du jury. Elles seront complétées d'autres propositions faites par chacun des membres du jury.

TÉLÉVISIONS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
(RTBF, RTL-TVi, Canal+ CFB, Télévisions Communautaires)

A : Propositions d' ATA d'Or

• 1 : Diffusion simultanée de films par la RTBF en version française sur la Une et en version originale sous-titrée sur 21.

Cette option respecte la diversité des goûts du public et est utile aux sourds et malentendants.

• 2 : Suppression des programmes violents en journée sur RTL-TVi.

C'EST ÉGALEMENT "VOTRE" GRAND PRIX...

Nous espérons que vous participerez à l'élaboration de ce 1er Grand Prix Annuel des Téléspectateurs Actifs.

Comment ?

1

Avant le jeudi 16 juin, faites-nous parvenir vos propositions que nous soumettrons au jury. Quelles "pratiques" positives et négatives des téléés vous ont marqué durant cette saison 93-94 ?

Contact :

A.T.A. :

Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

FAX : (02) 539 19 79

2

Venez avec vos ami(e)s assister à la proclamation des résultats :

Le mercredi 29 juin prochain, à 17h30, à l'Auditorium de la FNAC à Bruxelles (City 2, Rue Neuve).

L'A.T.A. remercie la FNAC pour son accueil.

Cette décision s'est concrétisée en ce qui concerne les programmes proprement dits mais pas en ce qui concerne les bandes annonces diffusées en journée. Un feuilleton violent (Miami Vice) avait été "oublié", le dimanche à 16 H. Suite à la pression de l'A.T.A., il fut remplacé par un autre feuilleton non violent. Même le Service Public ne s'est pas lancé dans pareille suppression.

• 3 : Diffusion sur une chaîne généraliste de la Communauté Française d'un condensé hebdomadaire du travail d'une télévision locale.

L'émission "Vivre à Bruxelles", chaque samedi, de 12H à 12H25 sur la RTBF, depuis le début du mois de mai 1994, met la RTBF au service du travail de proximité des télévisions locales. Cette nouvelle pratique permet de resserrer les liens entre tous les téléspectateurs de la Communauté Française.

• 4 : Mise en place du télétexte à la RTBF

• Etc.

B : Propositions d' ATA d'm...

• 1 : Suppression des speakerines à la RTBF.

Cette évolution a transformé les présentateurs du JT en speakerine, contraint le JT à multiplier les annonces promotionnelles, ce qui brouille davantage les frontières entre le travail d'information et celui des promotions.

• 2 : Création de brèves émissions (Dico-Trottoir,...) destinées uniquement à multiplier le sponsoring.

La RTBF doit ristourner une partie des bénéfices de ses publicités à RTL-TVi, ce qui n'est pas le cas pour le sponsoring. Voilà ce qui explique la tentation de la RTBF de créer de brèves "émissions" pour multiplier les sponsors. Cette pratique est inacceptable car elle prouve que le sponsoring influence le contenu de la programmation du service public.

• 3 : Non-diffusion des génériques de fin des films de l'Écran Témoin.

Ce non respect de la diffusion intégrale d'une oeuvre est notamment motivé par le besoin de diffuser les publicités le plus rapidement possible dès la fin du film. Après plainte de l'A.T.A., la pratique critiquée a été interrompue.

• 4 : Promotion trompeuse par "Tour de Chance".

LE MINISTRE ET NOUS

Lorsqu'on insiste, on reçoit une réponse. Un bon point pour le Ministre ! Les téléspectateurs ont intérêt à écrire et demander des réponses aux questions qui les intriquent. Bien entendu, la gestion du courrier d'un Ministre ne doit pas être facile. Cependant cette partie de ses activités est importante parce qu'elle permet aux citoyens d'être en dialogue avec les responsables politiques.

UNE QUESTION ...

Dans le numéro d'avril de "Comment Télé-Vous?", nous avons publié une enquête qui tente de démontrer qu'actuellement la réflexion sur la suppression de la publicité à la RTBF s'avère difficile.

Pour débloquer cette situation, l'A.T.A. a présenté la proposition suivante à la séance des Carrefours du Public qui s'est déroulée le 28 novembre 93 au Centre Culturel Jacques Frank à Bruxelles. Notre intervention a été filmée par Télé-Bruxelles qui ne l'a pas sélectionnée dans son reportage, ce qui est son droit le plus strict. Le Président des Carrefours, Roger Ramaekers, assistait à cette séance. Il ne l'a pas reprise dans son rapport, pas plus d'ailleurs que le Ministre Elio Di Rupo, dans son discours de clôture des Carrefours de l'Audiovisuel qu'il a lu à Mons le 18 décembre 93.

Quelle était donc cette proposition ? Nous demandons à ceux qui croient que la suppression de la publicité est malheureusement impossible, de dialoguer avec nous. Nous souhaitons une enquête sérieuse, financée par les Services du Ministre de l'Audiovisuel pour réfléchir sereinement aux pistes qui mèneraient à la suppression de la publicité et du sponsoring à la RTBF. Nous réclamons l'écoute des arguments et des propositions de ceux qui croient qu'il est impossible pour un service public de respecter sa mission s'il est obligé d'être dépendant des puissances publicitaires. L'A.T.A. est prête à participer à cette réflexion. Pendant combien d'années la RTBF s'est passée de cette manne financière, ce qui lui permettrait peut-être de programmer d'étonnantes émissions dignes du service public ? Le vrai courage pour les hommes politiques serait, aujourd'hui, d'expliquer au public qu'une

partie importante de la redevance radio-TV ne finance pas l'audiovisuel et de tout faire pour mettre fin à cette situation.

Nous avons demandé au Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel Philippe Mahoux de se positionner par rapport à cette demande. Une première lettre affranchie au tarif normal lui a été envoyée, le 11 avril dernier. Un rappel, le 24 mai. Et, enfin, un envoi recommandé a été posté le 6 juin.

... ET UNE RÉPONSE

Dans l'émission "Tour de chance" consacrée aux 40 ans de la RTBF, Mr Guy Lemaire, présentateur et producteur, a interrogé l'un de ses confrères de la RTBF, Mr Michel Franssen. Il lui a dit : "...Michel Franssen, vous nous avez donné avec CERA tout au long de cet été "Le jeu des 40 ans" ..." CERA n'est pas sponsor de "Tour de chance". Dans le corps journalistique de son émission, l'animateur cite le sponsor d'une autre émission de la RTBF.

Nous avons questionné Madame Mamine Pirotte, Directrice du Centre de Liège de la RTBF : Pourquoi Guy Lemaire a-t-il cité le nom d'un sponsor d'une autre émission dans sa présentation de "Tour de chance" ? Madame Mamine Pirotte a répondu : "Votre courrier relatif à la mention, au cours de l'émission Tour de Chance du sponsor du Jeu des 40 ans a retenu toute mon attention. Cette mention a été faite en accord avec la Direction de la Télévision".

Cette réponse ne nous a pas satisfait et nous avons interrogé le Ministre de l'Éducation et de l'Audiovisuel.

Le Ministre Philippe Mahoux nous a informé qu'il a interrogé au sujet de notre plainte la direction de la RTBF et il nous a communiqué la réponse que lui a proposé l'Administrateur Général de la RTBF Jean Louis Stalport : " CERA a été parrain de l'ensemble des émissions relatives aux 40 ans de la RTBF, à savoir "Le jeu des 40 ans", les émissions thématiques et le numéro spécial de "Tour de chance".

CERA était donc également le parrain de "Tour de Chance", ce que nous ne savions pas, ce que Mamine Pirotte n'a pas pris l'initiative de nous écrire..., et donc notre critique n'est plus de mise.

À QUAND L'ÉCLAIRCIE ?

Parmi les "pressions" que nous avons menées durant cette saison 93-94, c'est notre demande du retour de la traduction en langue des signes pour la "météo" sur la chaîne " 21" qui est la plus difficile à mener à bien. Après un premier refus des autorités de la RTBF, nous avons poursuivi notre investigation et notre tâche de sensibilisation. Le 5 juin dernier, l'A.T.A. a envoyé le courrier suivant à Monsieur Jean-Louis Stalport, Administrateur Général de la RTBF :

Dans un premier courrier que nous vous avons adressé, nous vous annonçons que 1.885 téléspectateurs, en un mois, avaient signé notre "pression" pour demander le retour de la traduction en langue des signes de la météo pour les sourds et malentendants sur 21.

Le nombre de signatures recueillies nous semble significatif, d'autant plus qu'il s'agit d'une pétition qui est organisée par des téléspectateurs qui sont extérieurs au monde des sourds et des malentendants.

LE 3.359 ème SIGNATAIRE : MONSIEUR MÉTÉO

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un mois complémentaire de pétitionnement nous a permis d'atteindre 3.358 signatures. Mgr Léonard, les anciens Ministres Herman De Croo et Philippe Monfils, la parlementaire Européenne Brigitte Ernst et de nombreuses personnalités de la RTBF ont marqué leur accord avec notre texte "Les sponsors kidnappent la météo aux sourds" : Paul Germain, Alain Gerlache, Georges Moucheron, Josy Dubié, René Thierry, Roger Clermont, Jean-Claude Defossé, Bernard Wathelet, Jean-François Bastin, Fabienne Vande Meerssche, Alexandre Wanjberg... **Ce 3 juin 1994, une nouvelle signature - significative et symbolique - s'est apposée au bas de notre pétition, celle de Monsieur Météo.**

Nous avons décidé d'interrompre - définitivement, osons-nous espérer - la recherche d'autres signatures.

Pendant plusieurs mois, nous avons enquêté sur cette complexe problématique et nous souhaitons vous livrer ci-dessous les résultats de notre investigation. Nous espérons que le souci social qui anime nombre de vos interventions (programmation du sport, opposition à la diffusion de tribunes électorales émanant de listes antidémocratiques, etc.) vous permettra d'accéder à notre demande.

Le Ministre de l'Audiovisuel Philippe Mahoux, à qui nous avons présenté ce dossier le 22 mars dernier, nous a conseillé d'analyser les propositions de Monsieur Lovérius avec les associations de sourds et de malentendants.

Pour rappel, Mr Gérard Lovérius nous annonçait, dans un courrier daté du 8 mars dernier, que "...dès le 28 mars, la RTBF proposera à ses téléspectateurs un télétexte qui d'abord assez réduit, sera amené à se développer rapidement. L'une des fonctions primordiales de ce télétexte sera le sous-titrage de la présentation quotidienne de la météo sur 21".

LE TÉLÉTEXTE + LA LANGUE DES SIGNES

Le télétexte ne résoud malheureusement pas tous les problèmes. Il faut savoir que de nombreux sourds profonds, qui sont nés sourds, n'ont jamais appris à parler notre langue et donc ne savent pas lire, ce que la BBC a compris depuis bien longtemps. Cette chaîne, souvent citée en exemple par les défenseurs du Service Public, propose de nombreuses émissions qui sont à la fois sous-titrées et traduites en langue des signes.

La position de Monsieur Lovérius a fait évoluer la nôtre : nous souhaiterions que la météo propose sur 21, le télétexte ET la traduction en langue des signes.

PEU CHÈRE ET VALORISANT

Ce couplage ne ruinerait pas le service public, la traduction en langue des signes pour la météo ne coûtant pratiquement rien à celui-ci puisqu'elle ne demande qu'un surcroît de travail de quelques minutes pour les traducteurs après leur prestation pour le JT de 19h30.

De plus, cet effort du service public serait positif pour son image. En effet, dans un contexte audiovisuel où la presse ne fait plus que l'échos de bouleversements de